

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Diabète nouvelle vague : Atelier pratique sur les récentes données cardiovasculaires

**No d'activité :** 69432

**Date :** mercredi le 03 avril 2019

**Lieu :** Carrefour médical de la Vallée du Richelieu

**Coordonnées :** 665, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil

## Objectifs

- Interpréter les résultats des récentes études cardiovasculaires chez les patientes atteintes de diabète type 2
- Discuter de l'application pratique des lignes directrices de Diabète Canada et des résultats de ces récentes études à travers des cas patients
- Optimiser la conversation avec le patient sur le choix thérapeutique approprié selon la situation

**Président de séance :** Dre Ginette Barrière

## Horaire

2019-04-03	12:00	13:00	Atelier	Diabète nouvelle vague : Atelier pratique sur les récentes données cardiovasculaires	Dre Ting-Yu Wang, endocrinologue
------------	-------	-------	---------	--	----------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Julie LeBlanc au 438-863-9768 ou à

[julie.leblanc@astrazeneca.com](mailto:julie.leblanc@astrazeneca.com)

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AstraZeneka

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.